



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

La lettre municipale

N° 2

Avril
2008

➔ 27 AVRIL : JOURNÉE DU SOUVENIR DES DÉPORTÉS

Cérémonie avec les habitants pour commémorer la Journée du souvenir de la déportation.



11h : cérémonie au monument aux morts ;
Dépôt de gerbes par
Mrs Émile GRIFFON & Michel COPY



Notre porte-drapeau
Monsieur Guy BERNARD

Le saviez vous ?

Au début des années 1950, les anciens déportés et les familles des déportés qui n'avaient pas survécu à la déportation ont exprimé le souhait de voir inscrite au calendrier des commémorations une célébration nationale destinée à préserver la mémoire de la déportation.

Ce besoin de préserver la mémoire de la déportation a été reconnu par la loi du 14 avril 1954, votée à l'unanimité par le Parlement, qui a consacré le dernier dimanche d'avril « Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation », au cours de laquelle la nation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction, et rend hommage à leur sacrifice.

Le dernier dimanche d'avril a été retenu en raison de sa proximité avec la date anniversaire de la libération de la plupart des camps, et aussi parce que cette date ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante.

Il importe de ne pas laisser sombrer dans l'oubli les souvenirs et les enseignements d'une telle expérience, ni l'atroce et scientifique anéantissement de millions d'innocents, ni les gestes héroïques d'un grand nombre parmi cette masse humaine soumise aux tortures de la faim, du froid, de la vermine, de travaux épuisants et de sadiques représailles, non plus que la cruauté réfléchie des bourreaux.